



Dans la continuité du stage "Droits et devoirs des personnels", avec la volonté d'animer la vie syndicale départementale, de renouveler les équipes qui animent la section, le bureau départemental SNES-FSU du Lot-et-Garonne propose aux adhérent-es du département de participer à un congrès d'études départemental, le jeudi 25 juin, à Agen, 35 rue Mirabeau, de 9h30 à 16h30.

L'inscription se fait via le QRcode (espace adhérent-e => Tuile « Mes stages SNES-FSU ». L'autorisation d'absence est de droit. Elle doit être déposée au plus tard le lundi 21 juin auprès de la direction de votre établissement (en dehors des collègues convoqué-es à cette date pour les oraux du baccalauréat, convocation à laquelle il n'est pas possible de se soustraire).



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DU SNES-FSU LOT-ET-GARONNE



**JEUDI
25 JUIN 2026**



AGEN

35 rue Mirabeau
(local du SNES)

L'animation de la journée sera assurée par

Lydie Laloubère - professeure d'histoire-géographie au collège de Miramont de Guyenne, coordonnatrice du secrétariat départemental, élue au comité social administratif départemental,

Malick Saami - professeur de SVT au collège Chaumié à Agen, élu du bureau départemental, secrétaire académique, élu au comité social administratif départemental, élu à la formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail,

Sonia Meljac - professeure de lettres classiques au lycée Duruy à Mont-de-Marsan, secrétaire générale académique, élue au comité social administratif académique.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour ce moment convivial de vie et de réflexion syndicale en Lot-et-Garonne,



Faire le bilan de l'année dans les établissements :

point sur les difficultés rencontrées

point sur les combats menés



Vie syndicale dans les établissements du 47 :

comment l'impulser pour faire valoir les droits des personnels ?

Comment dynamiser le collectif ?

Quelles attentes vis à vis du SNES ?



Vie syndicale dans le département :

en vue des élections professionnelles de décembre 2026, comment accroître la visibilité du SNES et de la FSU, comment mobiliser les collègues pour le vote ?

comment accentuer la dynamique de la section départementale du SNES dans les années à venir ?

Les participant-es seront défrayé-es de leurs frais de déplacement ; le repas (dont les modalités sont à définir en fonction du nombre d'inscrit-es) est pris en charge à hauteur de 12€ par personne. Cette journée est réservée aux adhérent-es du SNES-FSU.